

Formation

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Formation](#) > [Se former autrement](#)

## Un MOOC pour sauver l'entreprise par la prévention et le traitement de ses difficultés

12 décembre 2018 15 avril 2019

Le droit des entreprises en difficulté ? À découvrir ou redécouvrir en suivant le MOOC proposé par l'Université Toulouse Capitole sur la plateforme FUN. Les inscriptions sont ouvertes ! Le cours commencera le 25 février 2019.



**S'il est un indicateur qui reflète la santé de l'économie française, c'est bien celui des défaillances d'entreprises.**

Aujourd'hui, comme hier, le constat reste accablant : 7 entreprises sur 10 sont directement placées en liquidation judiciaire...

Mais le caractère trompeur de ces chiffres doit être dénoncé.

**Ce taux d'échec, ainsi détaché de la considération de la taille des entreprises, n'a aucun sens.**

Pire, il révèle une fausse idée de la performance de « la boîte à outils du Livre VI du Code de commerce ».

**Ce MOOC lève le voile sur la thérapeutique que propose de mettre en oeuvre le droit des entreprises en difficulté, en révélant la variété et les enjeux de ce droit riche, complexe et en constante évolution.**

(cliquez sur l'image pour voir le teaser)



**Le droit des entreprises en difficulté est au cœur de l'économie.** C'est un droit auquel toute entreprise peut être confrontée, que ce soit du fait de ses difficultés propres comme de celles de ses partenaires.

Le Centre de Droit des Affaires de l'Université Toulouse Capitole, fort de 30 ans d'expertise dans ce domaine, s'est associé à des professionnels pour proposer, avec ce MOOC, un parcours qui offre à la fois **un solide bagage théorique** mais aussi **une approche pratique, concrète**, du droit des entreprises en difficulté.

**Ce MOOC de droit des entreprises en difficulté se déroule sur 7 semaines.**

Afin de satisfaire **les différents publics** (chefs d'entreprise, étudiants, salariés, créanciers, professionnels du métier), l'équipe pédagogique a fait le pari de combiner une variété de supports et de ressources en offrant chaque semaine :

- une **activité découverte** pour entrer dans le vif du sujet
- une vidéo portant sur **les objectifs de la semaine**
- une **vidéo de cours** présentant les notions fondamentales et les éléments clés sur les thèmes qui seront l'objet de cette semaine
- des **activités exploratoires** pour confronter ces notions à des situations réelles
- des **synthèses visuelles** permettant de fixer les idées forces au fur et à mesure du déroulement des procédures
- des **entretiens filmés** avec des professionnels du métier pour recueillir leur expertise et partager leurs expériences
- des **QCM auto-correctifs d'entraînement et d'évaluation** pour vérifier la correcte assimilation des apprentissages.

**Ce MOOC demande, sinon une connaissance des fondamentaux du droit privé français, du moins des connaissances techniques acquises dans le cadre de l'expérience professionnelle** : obligations comptables, juridiques et financières de la gestion d'entreprise.

**Les inscriptions sont ouvertes !**

La première session de ce nouveau MOOC proposé sur la plateforme Fun **démarrera le 25 février 2019.**

Mise à jour le 22 janvier 2019

## **Qu'est-ce que FUN ?**

**Lancée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en octobre 2013, cette initiative vise à fédérer les projets des universités et écoles françaises pour leur donner une visibilité internationale.**

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) FUN-MOOC est l'opérateur de la plateforme FUN.  
Ses missions sont les suivantes :

- Accompagner le développement des formations tirant pleinement profit du levier numérique et accessibles au plus grand nombre
- Inciter à placer le numérique au cœur du parcours étudiant et des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Offrir des moyens et services mutualisés en soutien aux initiatives numériques des établissements
- Promouvoir la visibilité de l'offre française de formations et ressources numériques

**En savoir plus : [www.fun-mooc.fr/](http://www.fun-mooc.fr/)**